

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BARC

OBJET : Versement d'un fonds de concours à la commune de Naintré pour des travaux d'isolation et de mise en place d'une régulation de chauffage à l'école Anne Franck

Mesdames, Messieurs,

Une dotation annuelle d'un montant de 100 000 € permet aux communes membres, à l'exception de Châtellerault, de financer des investissements d'intérêt communal, dans le respect du règlement institué pour le versement de ces fonds de concours.

La commune de Naintré a souhaité pouvoir bénéficier de ce dispositif pour des travaux d'isolation et de mise en place d'une régulation de chauffage à l'école Anne Franck (réalisation d'un faux plafond suspendu, sondes, vannes, gestion d'ouverture des portes et fenêtres, télégestion sur un site déporté -mairie-).

Le plan de financement s'établit aux montants suivants (exprimés en € HT) :

Dépenses : 37 000 €

Recettes :

Subventions Etat 8 510 €

Subvention département 7 400 €

Fonds de concours de la communauté 9 330 €

Fonds propres de la commune 11 760 €

* * * * *

VU l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences des communautés d'agglomération et notamment son paragraphe VI concernant le versement de fonds de concours,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 10 du conseil communautaire du 1er février 2010 adoptant le règlement pour le versement des fonds de concours aux communes membres,

Le bureau de la communauté d'agglomération, ayant délibéré, décide d'attribuer un fonds de concours de 9 330 € à la commune de Naintré pour l'aider à financer les travaux d'isolation et de mise en place d'une régulation de chauffage à l'école Anne Franck.

La dépense sera imputée à la ligne budgétaire 020.21/2041412/2130.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous-préfecture, le 06/06/12, n° 4175
Publié au siège de la CAPC, le 05/06/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM